



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 3 décembre 2022

M. Alexandre Mottier, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-cinq conseillers ; M^{mes} Isabelle Henchoz Cretegny, Laurence Marmillod, Cécile Tribot sont excusées ; M^{me} Marie Gallot Lavallée et M. André Schopfer sont absents.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 5/2022 – Prolongation de la zone réservée communale pour une durée de trois ans
6. Préavis N° 6/2022 – Budget 2023
7. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021, reçu le 14 novembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président donne connaissance des excuses de M^{mes} Isabelle Henchoz Cretegny, Cécile Tribot et Laurence Marmillod.

Puis il lit les lettres et vœux de nos députés, M. Pierre-François Mottier et M^{me} Céline Baux qui, siégeant à Château-d'Ex ne peuvent se joindre à la présente séance. M^{me} Baux évoque la révision de la loi sur le patrimoine naturel et le programme de législation du Conseil d'Etat, dont fait partie intégrante le développement durable. Elle mentionne le travail du nouveau conseiller d'Etat en charge de l'enseignement et de la formation, M. Frédéric Borloz. Enfin, elle remercie les autorités communales et cantonales pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année.

Le président informe qu'une journaliste de La Télé a demandé à recevoir les ordres du jour du conseil. Elle a été ajoutée à la liste d'envoi actuelle comprenant *24 heures*, *Riviera Chablais*, *La Liberté*, *La Gruyère*, le *Journal du Pays-d'Enhaut* et Radio Chablais.

Enfin, en 2023, les dates prévues pour les conseils sont les mardis soir 28 mars, 20 juin et 3 octobre, ainsi que le samedi 2 décembre au matin.

4. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Il informe de la vente, de la parcelle 191, sise au Chemin Large. C'est une place de 117 m², vendue 10 000 francs à Thomas Berdoz et Emma Zulauf.

Il donne lecture d'un communiqué de l'Etat concernant l'entrée en vigueur de la limitation de l'éclairage non essentiel. Deux décrets ont en effet été adoptés par le Grand Conseil. Le premier permet à l'Etat d'accéder à la liste des entreprises consommant plus de 100 000 kWh d'électricité ou 1 million de kWh de gaz par an, afin de pouvoir les accompagner dans la préparation du risque de contingentement. Le second vise à limiter le gaspillage d'électricité. Ainsi, les enseignes lumineuses et l'éclairage des bâtiments non résidentiels devront être éteints une heure après la fin de l'activité ; les illuminations commerciales de Noël devront être éteintes entre 23 h et 6 h du matin. L'application desdits décrets se fera de manière proportionnée par les communes, sous la responsabilité des préfets.

A Rossinière, les décorations ont été installées pour le marché de Noël. Depuis, elles ne sont plus illuminées et ne le seront vraisemblablement que pour les fêtes. Concernant l'éclairage public, des discussions sont en cours avec Groupe E, afin de trouver la solution la plus adaptée. Enfin, sur demande du Canton, un PRU (point de rencontre d'urgence) est en préparation à l'administration communale. Doté d'une génératrice, il offrira un lieu sûr, en cas de pénurie nationale d'électricité. Nul ne sachant ce que nous réserve l'avenir, les autorités ont pour mission d'informer la population et de lui faire prendre conscience de l'importance d'économiser l'énergie.

M. Alain Karnstädt, municipal, fait le bilan des travaux des dernières semaines : la première étape du pont Rose-Marie est terminée. Une passerelle a pu être construite pour les piétons. La deuxième étape est en préparation. La première étape des travaux sur la conduite du village est, elle aussi, achevée. Il remercie les entreprises, ainsi que les bureaux d'ingénieurs pour le suivi des travaux.

Il informe que plus de cent-huitante lettres ont été envoyées au Pays-d'Enhaut en vue de la journée de recrutement des pompiers du 3 novembre dernier. Seules six personnes se sont présentées pour une incorporation.

Pour faire suite à la remarque de M. Fernand Dubuis concernant l'évacuation de l'eau de pluie à la route du Carroz, il mentionne qu'une solution est à l'étude. Et ce en collaboration avec le bureau d'ingénieurs.

M^{me} Catherine Pilet, municipale, se fait le relais d'une communication de l'ASIPE¹ : Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette a accordé la gratuité des remontées pour les sorties scolaires à ski durant l'hiver. Pour les enfants de 6 à 15 ans, scolarisés à l'école publique du Pays-d'Enhaut, il sera également possible d'acquiescer un abonnement à 50 francs, en présentant aux caisses une attestation de scolarisation délivrée par le secrétariat des écoles.

5. Préavis n° 5/2022 : prolongation de la zone réservée communale pour une durée de trois ans

Dans son rapport lu par M^{me} Dorothée Ramel, 1^{er} membre et rapporteure, la commission ad hoc rappelle que : la zone réservée mise en place par la Commune avait pour but de donner des conditions légales aux autorités et leurs mandants pour travailler sur le projet de révision du PACom². Entrée en vigueur le 12 décembre 2017, ladite zone arrive à échéance au 12 décembre 2022. Le PACom, actuellement à l'enquête, n'est pas encore validé et ne le sera certainement pas avant la date d'échéance. Comme le permet l'art. 46 al. 1 de la LATC³, la Municipalité demande donc une prolongation de trois ans de la zone réservée, afin de pouvoir terminer sereinement le processus de révision. Elle a suivi la procédure avec l'établissement d'un dossier de prolongation qui a été soumis à la DGTL⁴ puis à l'enquête publique du 28 juin au 27 juillet, sans opposition. L'étape suivante est l'approbation par le Conseil communal. Un refus de sa part mettrait la Municipalité en difficulté, en particulier concernant la délivrance de permis de construire. Les règlements communaux actuels ne sont en effet plus conformes au plan directeur cantonal et les futurs règlements du PACom ne sont toujours pas en vigueur, ce qui pourrait générer de nombreuses complications. La prolongation de la zone réservée permet l'équité des traitements des dossiers, dans le respect du règlement y relatif. La zone réservée sera levée dès l'approbation et la mise en application du nouveau PACom.

A l'unanimité des membres présents, le conseil adopte le préavis tel que présenté, selon la proposition de la commission. Puis M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée de son soutien.

6. Préavis n° 06/2022 : budget 2023

De l'introduction du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 06/2022, lu par son rapporteur, M. Nicolas Cretegnny, il ressort qu'une nouvelle péréquation aurait dû voir le jour durant l'année écoulée. L'Union des Communes Vaudoises n'ayant pu se mettre d'accord sur le système, c'est l'ancien, à bout de course, qui est encore en vigueur. Le budget 2023 soumis à l'approbation du conseil s'élève à CHF 3 492 003.-, avec un excédent de charges présumé de CHF 5046.- soit un bilan équilibré. Un résultat qui reste fragile, compte tenu des incertitudes telles que revenus fiscaux et péréquation intercommunale. Pour 2023, les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 196 635.-.

¹ Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

² Plan d'affectation communal, anciennement PGA

³ Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

⁴ Direction générale du territoire et du logement

Chapitre 1 : Administration générale

Compte 180.352 Participation transport Bassin 6 (Riviera-PE)

Le montant reste élevé à cause du transport des élèves par le train. En effet, les élèves du secondaire sont transportés par le rail le matin et en fin de journée alors que les plus jeunes continuent à prendre le bus. Ces deux moyens de transports s'additionnent et augmentent les coûts.

Chapitre 2 : Finances

Compte 210.400 Impôt sur le revenu et la fortune

La commission relève que le revenu des impôts est très stable dans notre commune avec une légère tendance à la hausse.

Compte 210.401 Impôt des personnes morales

Une légère hausse sur les impôts des personnes morales est aussi constatée du fait qu'il y a davantage d'entreprises installées sur la commune.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

Compte 310.314 Entretien des montagnes

Différents entretiens sont prévus sur les chalets d'alpage, notamment le chalet de Ratevel, avec la pose d'une nouvelle citerne et adduction d'eau. Ces travaux bénéficient des subventions des améliorations foncières pour un montant de CHF 59 500.- (cf. *Compte 310.465 Participations subventions de tiers*).

Chapitre 4 : Travaux

Compte 430.314 Entretien des routes et chemins

M. Neff informe que seul l'entretien courant concerne la réparation de différentes fissures dans les routes communales, estimé à environ CHF 60 000.-. Des travaux d'assainissement des ponts de la Siaz et des Fenillets situés le long de la route de Cray devront être réalisés et sont prévus au budget pour un montant de CHF 30 000.-. Notre syndic rappelle que ces travaux sont subventionnés à hauteur de CHF 250 000.-.

Compte 440.314 Fournitures et entretien

Ce montant concerne la nouvelle place de jeux située sous l'école de Rossinière.

Compte 470 Cours d'eau et digues

La commission s'interpelle M. le Syndic sur le montant budgétisé pour l'entretien de nos ruisseaux. Il l'informe qu'il s'agit précisément de la pose d'une herse dans le ruisseau de la Vénérie, situé sur la section en amont de la route communale du village de La Tine. La subvention cantonale couvre une bonne partie des frais liés à ces travaux.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes

Compte 580.313 Fournitures et nettoyage

La Commune avait financé l'échafaudage nécessaire aux travaux de relevage de l'orgue de l'église au budget 2022, ce qui explique la baisse de CHF 6000.- au budget 2023.

Chapitre 6 : Police

Compte 610.351 Part à Gendarmerie et Police

Dans le cadre de la péréquation cantonale, un chapitre « facture policière » intervient. Celle-ci est donnée par le canton par le biais des acomptes 2023.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

Compte 720.351 Part au canton/assistance sociale

Il s'agit de la participation à la cohésion sociale du Canton de Vaud. Celle-ci est également donnée par le Canton, par le biais des acomptes 2023.

Chapitre 8 : Services industriels

Comptes 810 Service des eaux

La commission rappelle que sur ce chapitre des Services Industriels, la commune n'a pas le droit de faire de bénéfice. Elle signale également que durant la période de sécheresse, il n'y a pas eu de frais liés au rachat d'eau, du fait que la Confrérie des eaux de Château-d'Œx a mis gratuitement l'eau à disposition de la Commune.

Comptes 820 Service énergie

Suite à la vente de notre centrale de chauffe à InfraRoss, l'ensemble de la comptabilité est sorti des comptes communaux depuis 2022.

Divers

La commission relève la qualité du tableau des amortissements détaillés avec report des numéros de comptes et relatifs aux numéros de préavis.

L'augmentation des coûts de l'énergie a fait l'objet d'une discussion entre la commission, M. Neff et M^{me} Pilet. M^{me} la Boursière informe que tous les budgets liés à l'énergie ont été augmentés de 20 % et ceux liés à l'éclairage public de 30 %. Ces augmentations sont constatées sur les comptes suivants :

350 Bâtiment financier	<i>Compte 350.312</i>	<i>Achat de courant-énergie-chauffage</i>
351 Bâtiment administratif	<i>Compte 351.312</i>	<i>Achat d'énergie et chauffage</i>
430 Routes et chemins	<i>Compte 430.312</i>	<i>Eclairage public</i>
460 Réseaux d'égouts, d'épuration	<i>Compte 460.312</i>	<i>Achat d'énergie</i>
580 Temples et cultes	<i>Compte 580.312</i>	<i>Chauffage et éclairage</i>
810 Service des eaux	<i>Compte 810.312</i>	<i>Achat d'énergie</i>

Conclusion

La lecture du budget 2023 en regard du budget 2022 et des comptes 2021 permet d'apprécier la grande stabilité des dépenses et la maîtrise des frais de fonctionnement de la Commune.

Elle met aussi en évidence l'augmentation graduelle de charges liées non-maîtrisables ainsi que notre grande dépendance à la péréquation financière alors que les rentrées fiscales sont stables. La commission est convaincue que la Municipalité de Rossinière fait de son mieux pour gérer le ménage communal de façon rationnelle et prudente, dans les domaines dans lesquels elle a encore la possibilité d'intervenir. La commission remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, pour ses explications précises et détaillées et, au vu de ce qui précède, propose d'adopter le préavis 13/2021 relatif au budget communal, tel que présenté.

Au chapitre de l'administration générale, concernant les transports publics, M. François Margot demande ce qu'il en est de l'adhésion à la communauté tarifaire et de son éventuelle incidence sur le budget.

M^{me} Barbara Schopfer, municipale, explique que dès le changement d'horaire 2023, les communes du Pays-d'Enhaut intégreront la communauté tarifaire Mobilis. Une étude menée dernièrement montre que les coûts qui en découleront n'auront pas d'incidence sur les budgets.

Le Musée du Pays-d'Enhaut fête cette année son centième anniversaire ; durant le week-end, il rouvre officiellement ses portes en tant que Centre suisse du papier découpé. M. François Margot aimerait savoir si les Communes ont envisagé d'augmenter leur contribution au bon fonctionnement du musée.

M. Jean-Pierre Neff explique que la région a soutenu les travaux, par le fonds d'équipement touristique ; l'Etat l'a également fait. De leur côté, les communes ont aussi été sollicitées. Rossinière a multiplié par trois ou quatre le montant alloué ; il n'est actuellement pas prévu de le revoir à la hausse. A l'avenir les discussions vont certainement revenir sur la table de la région. C'est une chance que le musée ait une nouvelle envergure : les Suisses allemands viennent, preuve en soit la partie officielle de vendredi 2 décembre.

A propos des transports scolaires et du montant alloué aux trajets en train, M. Alexandre Fivat désire comprendre pourquoi lesdits transports se répartissent entre le bus et le train. M^{me} Catherine Pilet rappelle qu'une étude a été faite afin de voir comment inciter les enfants à prendre les transports publics. Il a alors été décidé de continuer à véhiculer les plus jeunes enfants en bus, car il n'était pas possible de les laisser prendre le train sans accompagnant. Quant aux plus grands, ils prennent le train. Elle précise qu'un retour de péréquation est perçu sur les transports.

Concernant le revenu GastroVert (*compte 450.434.1*), M. Marc Michault s'enquiert de la situation actuelle.

M. Antoine Martin, municipal, indique que, cette année et l'an prochain, la Satom nous accorde un rabais sur les ordures ménagères, indépendamment du volume de déchets GastroVert. Plus tard, il faudra atteindre un certain quota, si l'on désire bénéficier d'un rabais.

En ce qui concerne la maintenance informatique (*compte 110.318.1*), M. Marc Michault souhaite savoir si le montant alloué couvre à la fois les licences et le service de maintenance auprès d'OFISA.

M. Jean-Pierre Neff répond par l'affirmative. Il ajoute que leurs services sont sur les ordinateurs de la Commune.

La Commune de Château-d'Ex a alloué un montant pour le nouvel hélicoptère. L'hôpital étant régional, M. Nicolas Cretegny s'enquiert d'une éventuelle participation financière de la part de la commune de Rossinière.

M. Jean-Pierre Neff répond que les trois communes sont impliquées dans le projet. Les Municipalités se sont engagées par écrit à le soutenir. Château-d'Ex ayant mis CHF 400 000.-, les CHF 350 000.- restants seront répartis entre Rougemont et Rossinière. M^{me} Catherine Pilet ajoute que la Commune de Saanen a voté un crédit de CHF 150 000.- en faveur de l'hélicoptère.

Se basant sur les informations reçues par la presse, M. Marc Michault soulève ensuite la question du bien-fondé d'un hélicoptère, si la salle d'opération est fermée.

M. Jean-Pierre Neff fait remarquer que, moins un hôpital fournit de services, plus un hélicoptère est important.

Au sujet des sentiers pédestres, M. François Margot évoque qu'il est prévu de modifier le tracé du sentier aux Traverses. Il demande ce qui est projeté.

M^{me} Barbara Schopfer répond que tout sera fait pour que le sentier soit le plus possible sécurisé. Quant au débouché sur l'alpage et au passage sur les terres d'un amodiatrice de Château-d'Ex, le baliseur a informé M. Jean-Pierre Neff qu'une solution a été trouvée pour le tracé, d'entente avec lui.

M. François Margot rappelle la discussion eue en conseil sur les refuges et leur alimentation en eau, ainsi que l'article de M. Marcel Marmillod dans le *Journal du Pays-d'Enhaut*. Il demande si la Municipalité a prévu d'entrer en matière, si des bénévoles demandent une aide pour financer la conduite d'arrivée d'eau aux Chevalets Derrière, par exemple.

M. Jean-Pierre Neff donne quelques précisions concernant le refuge précité. Depuis des années, des bénévoles participent à son entretien, en collaboration avec le chef des travaux. Leur engagement est important pour la commune, qui fournit et paie le matériel nécessaire. Il y a du reste encore à disposition des raccords prévus pour cela. Tant que cette case, entre autres, est là, tout va être fait pour la maintenir ; la Municipalité continue à offrir son soutien financier. Il en profite pour remercier M. Marcel Marmillod de son travail sur nos sentiers pédestres : il a pris officiellement sa retraite, lui qui a été adjoint du baliseur ces dernières années et les connaît sur le bout des doigts. Il sera remplacé par M. François Berdoz.

M. François Margot s'enquiert enfin du type de travaux qui va être entrepris en Ratevel pour le nouveau réservoir. Il mentionne que s'il s'agit d'un réservoir du type de celui de Culand, il est possible de faire des étangs agroécologiques ; le Parc peut mobiliser des financements pour payer tout ou partie des frais supplémentaires liés au côté écologique de l'étang (qui est en outre une plus-value pour la biodiversité).

M. Antoine Martin explique qu'une étude menée ces six à sept dernières années, a montré qu'il n'y avait pas d'eau ailleurs. Plusieurs variantes ont alors été étudiées. Aucun des autres propriétaires du réseau n'ayant souhaité s'investir massivement pour le refaire, la Commune a décidé de poser un réservoir supplémentaire, ce qui permettra de continuer à exploiter l'alpage. La révision du captage sera faite en un second temps. Il est pris note de la proposition.

Sans autre question, le budget est adopté à l'unanimité.

Notre syndic remercie l'assemblée de sa confiance : le budget est en effet le fil rouge de l'année à venir. Il mentionne que la place de jeu, au sujet de laquelle M. Mikael Geser a déposé un postulat, est prévue au budget. Elle sera construite en bois suisse.

Il poursuit en souhaitant à chacune et chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

7. Divers et propositions individuelles

Concernant le postulat susmentionné, M. François Margot demande si la Municipalité considère l'adoption du budget, dans lequel est prévue la réalisation de la place de jeu,

comme une réponse audit postulat. Il trouverait dommage qu'elle fasse l'impasse d'une réponse en bonne et due forme, qui donnerait l'occasion d'une discussion entre le conseil et la Municipalité.

Après avoir indiqué qu'il est prévu de construire la place en 2023 et qu'il y sera installé des jeux dernier cri respectant les normes de sécurité actuelles, M. Jean-Pierre Neff propose de donner une réponse officielle au prochain conseil.

Les locataires du chalet sis en Solocex parquent parfois jusqu'à six ou sept voitures sur la place prévue à cet effet, selon les week-ends. M. Alexandre Fivat constate qu'il est alors parfois difficile de passer avec un véhicule sur la route. Il demande si la Commune encaisse une location pour l'utilisation de la place.

M. Jean-Pierre Neff explique que la question, bien loin d'être simple, est sur la table de la Municipalité. Il fait remarquer que le problème des routes se généralise, avec des usagers qui n'hésitent pas à les utiliser. Manière de faire qui va de pair avec le manque d'enneigement durant l'hiver.

Accueillant de nombreux randonneurs, M^{me} Ruth Crossett a constaté la difficulté qu'ils rencontrent à trouver un endroit où se restaurer le soir à Rossinière et demande si l'on peut y remédier.

Consciente de la situation, la Municipalité répond que son champ d'action est restreint, mais qu'elle espère y trouver des solutions l'an prochain.

Au sujet de la place de jeu, afin d'imaginer des solutions convenant bien aux enfants, M. Flavien Marmillod suggère de demander leur avis aux enseignantes.

Désireux de mieux situer les différents lieux et lieux-dits de la commune, M. Marc Michault demande où il peut trouver les cartes et informations nécessaires.

M. Jean-Pierre Neff indique GeoPlanet. Il note en passant la difficulté non négligeable qui existe entre le langage oral, la prononciation des divers lieux-dits et leur version écrite. Il est aussi mentionné l'application SuisseMobile (voir également : map.geo.admin.ch).

A propos des problématiques environnementales et de l'urgence d'agir, M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj demande quelles actions, réflexions la Municipalité met en place et de quelle manière les citoyens peuvent s'engager civiquement, avec la Commune. M. Jean-Pierre Neff explique que la société InfraRoss est dédiée à la transition énergétique. A terme, par le biais de ladite société, il est prévu de proposer aux Pétolets de faire partie d'une coopérative de citoyens. C'est vraisemblablement aussi par son intermédiaire que sera élaboré le plan climat de la Commune, prévu pour l'an prochain.

Au chapitre de l'énergie et de la sobriété, M. François Margot demande si la Commune a prévu des mesures sur les bâtiments communaux, le chauffage.

M. Jean-Pierre Neff indique que des réglages ont été faits, qu'un suivi est en cours, afin de réaliser des économies. Pour donner un exemple concret, M. Antoine Martin précise que des vannes thermostatiques ont été installées sur les radiateurs de l'appartement de la gare. Mesure qui devrait générer 15 à 20 % d'économie d'énergie.

M. François Margot dit son inquiétude quant à la fermeture annoncée du bloc opératoire de l'hôpital du Pays-d'Enhaut. Il fait remarquer qu'un bloc opératoire ne se limite pas à l'hôpital, mais qu'il y a des centaines d'interdépendances qui vont bien au-delà et qui vont se perdre si le bloc est fermé pour une longue durée. Un réseau, des relations vont alors disparaître et risquent de ne pas se recréer lorsqu'on aura un nouvel hôpital. Il demande si les autorités communales ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter cette fermeture.

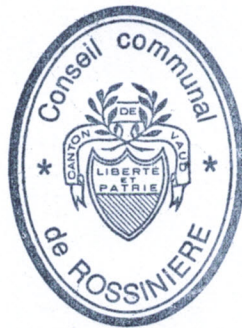
M^{me} Catherine Pilet rappelle qu'au Pays-d'Enhaut, le bloc opératoire est ouvert deux jours par semaine, la plupart des opérations n'étant actuellement pas effectuées ici. Elle souligne que tout est fait pour le conserver. Le futur concept d'établissement est à bout touchant. Il sera soumis au Conseil d'Etat en début d'année prochaine. Il faudra trouver des fonds pour la construction, car le Canton n'apportera son soutien que lorsque l'établissement aura été remis en état. Le collège des médecins a été interpellé et il semblerait avoir trouvé une source de financement.

M. Jean-Pierre Neff ajoute que les Municipalités sont prêtes à descendre pour rencontrer la conseillère d'Etat en charge de la santé. En outre, le Pôle Santé fait partie de la planification hospitalière de l'Etat de Vaud, ce qui est une bonne chose.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Mottier clôt le conseil. Après avoir adressé à chacune et chacun ses meilleurs vœux, il donne rendez-vous au Téléthon, pour l'apéro.

Le Président

A. Mottier



La Secrétaire

M. Buri

M. Buri